

Histoire

# 1948 : LES GAUCHES, LE MOUVEMENT SOCIAL ET L'ÉTAT

Marion Fontaine

14/09/2018

**Certains mouvements sociaux ont laissé, dans la mémoire collective et dans celle des gauches, une trace sinon consensuelle, au moins lumineuse. Les grèves de 1936 sont de celles-là : grèves d'union, de conquêtes, évoquées par la suite sur l'air de la joie et de la nostalgie. D'autres peinent, à l'inverse, à trouver leur place, tant ils sont synonymes de défaite, d'amertume et de rancœur, tant il est difficile de manier leur souvenir. C'est le cas des mouvements de 1948, sur lesquels revient l'historienne Marion Fontaine.**

La grève qui oppose, entre le 3 octobre et le 29 novembre 1948, les mineurs des Charbonnages de France (CDF) à leur patron, c'est-à-dire l'État, est exceptionnelle par sa durée, par sa dureté et par l'ampleur de la répression qui a suivi. Le souvenir qu'elle a laissé est resté surtout cantonné dans les rangs de la CGT et du PCF qui en avaient été les principaux promoteurs. Dans les années 1990, elle paraissait même vouée tout à fait à l'oubli, au fil de la fermeture des derniers puits de mine, de la rétraction de la CGT et de l'épuisement des forces communistes. Elle a fait pourtant il y a quelques années un timide retour sur la scène mémorielle, du fait des efforts conjugués de quelques journalistes et des derniers survivants parmi les grévistes, afin de faire reconnaître le caractère injustifié des licenciements dont ils avaient été victimes. En parallèle, un certain nombre d'historiennes et d'historiens ont cherché à faire de cet événement un terrain d'investigation.

Peu ou pas commémoré sur le plan national, sauf dans certains milieux très restreints – il est peu probable que l'automne 2018, qui marque le 70<sup>e</sup> anniversaire du conflit, change la donne – presque oublié, 1948 n'en offre pas moins en effet ample matière à réflexion. L'événement peut paraître sans doute renvoyer à des temps très exotiques ou très lointains : l'époque où les Charbonnages de France sont l'une des plus importantes entreprises nationalisées du pays – les inquiétudes sur ses méfaits environnementaux du charbon sont encore loin –, l'époque aussi où le PCF est le premier parti de France (28,8% des voix aux élections législatives de 1946) et dispute aux socialistes de la SFIO le leadership sur la gauche. Certains des mots liés à l'événement résonnent simultanément avec le présent : éclatement des gauches, défense du Statut, avenir d'une entreprise publique, violence d'État et violences policières... On souhaiterait cependant ici se tenir

à distance aussi bien de la fascination pour l'exotisme que de la facilité de l'analogie ou de l'anachronisme. L'enjeu de cette note n'est pas de peindre 1948 comme une pièce de musée ou à l'inverse comme un (contre-)modèle que le présent répéterait. Il s'agit plutôt de restituer un certain nombre de logiques ou de dynamiques, notamment politiques, qui permettent de comprendre cette grève dans sa singularité, et de cerner en même temps les questions qu'elle continue à poser.

## **Les gauches, les Charbonnages et la Guerre froide**

La fin des années 1940 en France n'a rien des traits que l'on prête en général aux trop mythiques « Trente Glorieuses ». La sortie de guerre est un processus heurté et difficile, la relance de la production et de l'économie est lente, sur fond d'inflation et de pénurie persistantes. Même si le pétrole a fait son apparition, l'industrie dépend encore largement du charbon, ce qui fait de ce dernier un enjeu majeur. Sur le plan politique, les choses sont aussi compliquées. À peine fondée, la IV<sup>e</sup> République doit affronter, au printemps 1947, les débuts de la Guerre froide. Celle-ci a pour première conséquence de faire éclater la coalition tripartite – communistes, socialistes, démocrates-chrétiens du MRP – qui régissait le pays depuis le départ de de Gaulle en 1946. Les communistes quittent en mai 1947 le gouvernement et, alors qu'ils s'étaient efforcés depuis la Libération d'encourager les ouvriers à produire et à soutenir l'État reconstituteur, ils basculent dans une opposition sans concession.

C'est dans ce contexte qu'éclate, entre novembre et décembre 1947, une première vague de grèves qui engage les mineurs, mais aussi bien d'autres professions (métallurgistes, dockers, ouvriers de l'automobile, etc.). Cela alimente une grande inquiétude à la tête de l'État, où l'on craint, sinon l'insurrection, au moins une tentative de déstabilisation de la part des communistes, alimentant les risques d'une guerre civile. Les gouvernements, où se trouvent de nombreux socialistes, oscillent entre les tentatives d'apaisement et la répression. Celle-ci est en particulier incarnée par le socialiste Jules Moch, qui devient ministre de l'Intérieur le 24 novembre. Ce dernier se présente avant tout comme un homme d'ordre, soucieux, dans le cadre de la légalité républicaine, de faire pièce aux communistes, de mettre fin aux entraves à la liberté du travail et au sabotage. Il réorganise à ce titre les forces de police, alourdit les mesures de répression, notamment par le vote des lois dites de « défense de la République » (29 novembre-4 décembre 1947), immédiatement rebaptisées « lois scélérates » par l'opposition communiste.

Jamais, en général, les deux partis rivaux nés du congrès de Tours ne se sont-ils autant haïs que durant cette période. Si les deux aspirent en effet à incarner la gauche, ils se disputent aussi désormais le statut de représentant de l'intérêt général et de défenseur de la nation. Les socialistes voient dans les communistes les affidés de Moscou, des traîtres en puissance, qui

n'attendent que l'occasion pour faire basculer la France dans le camp soviétique. Les communistes, arguant de la Résistance, font de leur côté de leur combat le prolongement de leur lutte pour l'indépendance nationale, contre les menées des « trusts », pour employer le vocabulaire de l'époque, et celles surtout de l'impérialisme américain. On n'a pas affaire ici seulement à un conflit social, lié à la défense ou à l'avancée des droits, des revendications économiques mais à un conflit politique, qui prend très vite les allures de l'irréversible.

Ce conflit prend un tour suraigu s'agissant du terrain minier. Les régions minières (Tarn, Loire, Nord) forment l'un des berceaux du mouvement ouvrier, et la figure du mineur de fond – les fameuses « gueules noires » – est un symbole essentiel pour des forces qui entendent se revendiquer du prolétariat. Les communistes ont, entre les années 1930 et les années 1940, beaucoup battu en brèche l'influence des socialistes sur ce terrain et ont notamment conquis la très puissante Fédération nationale du sous-sol de la CGT. À la faveur de la Libération, ils gagnent encore en influence en prenant la tête de toute une partie des municipalités des différents bassins. Mais, si les socialistes sont en perte de vitesse, ils ne sont pas pour autant inexistantes. La CGT-FO, née de la scission syndicale survenue entre décembre 1947 et avril 1948, existe même si elle est minoritaire par rapport à la CGT et aux syndicalistes chrétiens de la CFTC. La SFIO conserve en outre une véritable influence sur le plan local, à travers ses municipalités et ses élus, que ce soit dans le Tarn (Maurice Deixonne), dans l'Aveyron (Paul Ramadier) ou encore dans le Nord et le Pas-de-Calais. Les mineurs votent majoritairement pour les communistes, pourtant ces derniers ne sont donc pas en situation de monopole ; les socialistes peuvent aussi revendiquer à bon droit un ancrage social et territorial dans les bassins. La lutte n'en est que plus âpre.

Elle se cristallise en particulier autour du devenir et de la gestion des Charbonnages de France. L'ensemble des anciennes compagnies minières privées a été réuni dans la nouvelle entité par la loi de nationalisation du 17 mai 1946 ; les CDF chapeautent les 9 Houillères de bassin (Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais [HBNPC], Houillères du Bassin de Lorraine, etc.), qui disposent d'une large autonomie. Les ambitions assignées aux nouvelles structures sont importantes, puisqu'elles doivent à la fois incarner les principes d'une gestion démocratique, ouverte, contre le paternalisme et l'opacité des compagnies privées, et organiser la production du charbon de manière à la rendre plus efficace. Les communistes, dans les premières années, prennent une grande place dans l'entreprise, de la base (dans les puits et les cités minières) au sommet : Auguste Lecoœur, l'*alter ego* de Maurice Thorez, est un temps sous-secrétaire d'État à la production charbonnière ; c'est un communiste, Victorin Duguet, qui préside le conseil d'administration des HBNPC, et c'est un autre syndicaliste communiste, Léon Delfosse, qui en est le directeur général-adjoint. Tous s'efforcent, au moins en 1945 et 1947, de tenir une position passablement acrobatique. D'un côté, ils s'engagent dans la « Bataille du charbon », enjoignant les mineurs à se mettre au service de l'État et à produire

toujours plus. De l'autre, ils s'essaient à renouveler les politiques sociales de l'entreprise et participent à la définition du Statut du Mineur. Adopté en juin 1946, celui-ci constitue un vrai progrès en égalisant et en améliorant les droits (congrés, grilles de salaire, droit au logement et aux soins gratuits) des mineurs ; il doit aussi servir la production en enravant la fuite de la main-d'œuvre et en rendant le métier plus attractif.

Cette stratégie est loin de faire consensus. Si l'adoption du Statut du Mineur est unanimement saluée, la nationalisation déçoit aussi les mineurs, qui espéraient une remise en cause plus générale du système de commandement et une épuration plus radicale d'une hiérarchie (ingénieurs, contremaîtres) détestée pour sa brutalité. L'injonction constante, émanant des leaders communistes, à produire toujours plus, dans un contexte de pénurie et avec un matériel obsolète, ne fait qu'accroître le malaise et l'épuisement de la main d'œuvre. À l'échelle nationale, comme à l'échelle locale, la hiérarchie minière et, pour des raisons un peu différentes, la plus grande partie des socialistes s'inquiètent de voir une entreprise nationalisée de cette taille et de cette importance dominée en partie par les communistes. Ces derniers sont accusés de trahir l'esprit de ce que doit être une « vraie » nationalisation, de rigidifier les structures et de les rendre inefficaces, en les transformant en monopoles étatistes et bureaucratisés. On le voit, les reproches adressés ici sont très divers, parfois contradictoires, puisque les charbonnages nationalisés apparaissent à la fois comme trop rigides et trop chaotiques, trop inefficaces et trop soucieux du rendement. C'est là le signe de la difficulté à définir non pas le bien-fondé de la nationalisation, que personne ne remet en cause en date, mais ce que doit être une entreprise nationalisée et le modèle qu'elle est censée offrir par rapport à une entreprise privée.

À partir du printemps 1947 cependant, la principale préoccupation gouvernementale devient l'éviction des communistes, accusés de vouloir s'approprier cette entreprise stratégique et d'en déformer les finalités. À l'automne, Victorin Duguet et Léon Delfosse sont privés de leur poste, ce qui ne compte pas pour rien pour l'entrée des mineurs dans la grève de novembre-décembre. À l'été 1948, alors que le ministre de l'Économie Paul Reynaud prêche pour la mise en œuvre d'une politique de rigueur budgétaire et financière, afin de réduire de l'inflation, articles et rapports s'accumulent pour pointer les dysfonctionnements des Charbonnages, la crise d'autorité qui y sévit et inviter à gérer l'entreprise de manière plus rigoureuse et plus rationnelle. C'est dans ce contexte que le ministre de la Production industrielle, le socialiste Robert Lacoste, fait adopter, en septembre 1948, un certain nombre de décrets. Ceux-ci visent à réduire le personnel de surface et le personnel administratif, à sanctionner plus sévèrement l'absentéisme ; ils prévoient aussi, ce qui constitue à terme la mesure la plus nocive, de retirer la gestion du risque « accidents du travail et maladies professionnelles » (donc la reconnaissance de la silicose) aux Caisses de secours minières, gérées par les élus et les salariés, pour la confier... à l'entreprise elle-même. Le souci de

faire pièce à l'influence communiste se traduit ici par des mesures très autoritaires et surtout très peu soucieuses des causes bien réelles du malaise minier (sur-travail, rapport à la hiérarchie, etc.).

## Les mineurs contre l'État

C'est cette décision qui met le feu aux poudres. La CGT lance immédiatement la mobilisation en exigeant l'abrogation des décrets, l'augmentation des salaires et des pensions de retraite. Elle initie aussi un référendum, d'ailleurs avec l'aval des fédérations FO et CFTC, pour démarrer la grève. Si les responsables socialistes contestent certains aspects de l'initiative, ils ne peuvent nier l'ampleur de la participation, ni l'approbation massive des mineurs à l'entrée en grève, qui commence effectivement le 4 octobre et concerne tous les bassins, en particulier les plus importants ou les plus symboliques (Nord et Pas-de-Calais, Tarn, Loire, Lorraine).

Grève matérielle et corporative ou grève politique ? Une telle division n'a en réalité pas grand sens. Le mouvement cristallise les espoirs déçus, l'épuisement et les difficultés quotidiennes auxquels sont confrontés les mineurs de manière presque continue depuis la fin des années 1930. Comme le faisait pourtant remarquer l'historienne Rolande Treppe, cette grève-là prend de manière presque obligée une dimension nationale et politique « car les mineurs ne luttent pas contre des compagnies privées. Cette fois, ils luttent contre un État-patron et lutter contre l'État-patron, ça prend nécessairement une dimension politique ». La majorité des acteurs engagés tiennent par ailleurs, pour des raisons opposées, à accentuer la coloration politique du mouvement. Les communistes, oubliant la « Bataille du Charbon », le soutien qu'ils ont accordé aux CDF et en général à la politique charbonnière de l'État, n'ont pas de mots assez durs pour dénoncer l'injustice de « l'État-patron ». Ils présentent les décrets-Lacoste comme une remise en cause du Statut du Mineur, qui a permis d'unifier et d'assurer la dignité de la profession ; ils s'affichent là encore comme les défenseurs de la nation, c'est-à-dire ici de l'esprit des nationalisations. Comme l'écrit Victorin Duguet, « la lutte revendicative des mineurs est une lutte d'intérêt national puisque, en même temps qu'ils défendent leurs revendications, les mineurs se battent pour la reconquête des nationalisations dans notre industrie houillère, facteur important de notre indépendance nationale ». Pour les socialistes Robert Lacoste, Jules Moch qui est resté en fonction comme ministre de l'Intérieur, pour le président de la République Vincent Auriol, cette grève atteste au contraire la volonté de mainmise communiste sur l'industrie et sur l'État. Les événements internationaux récents, le Blocus de Berlin par les Soviétiques (juin 1948), le « coup de Prague » (février 1948), prouvent à leurs yeux que ce danger est bien réel. Réduire la grève, c'est donc permettre à l'entreprise nationalisée de retrouver un fonctionnement « normal », c'est aussi défendre la nation contre les menées du communisme et en sous-main celles de l'URSS.

Tous les responsables engagés perçoivent par ailleurs ce conflit comme le prolongement direct, ou le deuxième acte, de celui qui est survenu en 1947. Dès la fin de l'année, Jules Moch est convaincu que les grèves vont reprendre et adopte tout une série de mesures pour préparer les forces de l'ordre à un nouvel affrontement : réorganisation et épuration du récent corps des CRS, création des IGAMES (Inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire) chargés de coordonner le maintien de l'ordre à l'échelle régionale, etc. La CGT des Mineurs a anticipé, elle aussi, la possibilité d'un conflit et s'est préparée en conséquence. La grève de 1948 diffère toutefois de celle de l'année précédente : elle surprend beaucoup moins les acteurs de l'État, qui d'une certaine manière s'y attendent, et surtout les mineurs sont beaucoup plus isolés. Alors que la grève de 1947 avait une dimension interprofessionnelle, celle de 1948 est cantonnée à leur corporation. Si les mineurs bénéficient, lors de la grève, de nombreuses formes de solidarité au sein des régions minières et dans le cadre des réseaux nationaux et internationaux de la solidarité communiste, ils restent aussi en cette circonstance isolés et ne parviennent pas à entraîner l'ensemble du monde du travail derrière eux.

Dès les premiers jours de la grève, les militants occupent le terrain et bloquent les installations de surface afin de contrecarrer toute velléité de poursuivre la production. Les choses s'aggravent autour du 16 octobre, lorsque la fédération CGT décide de suspendre partiellement les opérations de sécurité, en particulier les pompes souterraines. Il s'agit là d'une décision exceptionnelle – c'est la première et la dernière fois qu'elle se produit dans l'histoire des grèves minières – obéie parfois avec réticence et que les dirigeants communistes et cégétistes ont eu par la suite bien du mal à revendiquer et à légitimer. La décision est de fait difficilement explicable, tant elle met en jeu une question – la sécurité, les conditions du travail au fond – fondamentale dans l'identité professionnelle minière. Elle témoigne pour le moins de l'extrême gravité des tensions sociales et politiques qui traversent alors les bassins et du sentiment d'une lutte sans merci.

L'initiative se révèle en outre très maladroite. Elle entraîne la condamnation des autres fédérations syndicales (FO et CFTC) et brise le front gréviste. Elle offre de surcroît au pouvoir l'occasion d'intervenir au nom des intérêts supérieurs de la nation. Le ministre de l'Intérieur organise alors le dégagement des puits : en Lorraine, où la grève était la plus faible, puis dans la Loire, le Gard et le Pas-de-Calais. Ce qui frappe l'observateur, à quelques soixante-dix ans de distance, c'est le caractère militaire d'opérations conçues comme de véritables actions « coups de poing », appuyées sur des moyens massifs (forces de police et forces militaires, usage des chars, etc.), qui visent à la fois à « libérer » les puits et sans doute aussi à frapper l'opinion, afin de montrer que la force reste à l'ordre. Jules Moch s'efforce bien, dans son allocution radiodiffusée du 25 octobre, de justifier un tel déploiement de forces en arguant de la nécessité de protéger le patrimoine national et de délivrer les cités minières « d'une sorte de terreur que fait régner une minorité d'agitateurs au

service d'une cause qui n'est pas celle de la France ». Il ne peut empêcher le ressentiment éprouvé à son égard, le dessin chez les communistes de la figure de Jules Moch « assassin » et le souvenir durable dans les populations locales des chars patrouillant sur les carreaux des fosses.

De telles opérations secrètent et exacerbent la violence et d'abord celle qui caractérise les affrontements entre les mineurs et les forces de l'ordre. Ils virent parfois à la bataille rangée, comme à la Grand Combe dans le Gard ou à Firminy dans la Loire : les grévistes bâtissent des barricades pour faire obstacle aux chars ou partent directement à l'assaut des soldats ou des compagnies de CRS. Les souvenirs, encore tout proches de la Résistance et des combats de la Libération, les armes (grenades et autres) héritées des combats clandestins, la présence d'anciens membres des FTP (francs-tireurs et partisans) pour mener la bataille, contribuent à donner au mouvement la dimension d'une guérilla. Ce n'est pas un hasard si c'est dans ce contexte (et non en Mai 68, comme on le croit souvent), qu'est inventé le fameux slogan « CRS – SS ». Ces combats occasionnent d'ailleurs de nombreux blessés de part et d'autres et trois morts parmi les grévistes à Firminy, Montceau-les-Mines et Merlebach, un autre décédant deux ans plus tard des suites de ses blessures.

À cette première forme de violence, s'en ajoute une seconde, souvent ultérieure chronologiquement, et qui caractérise les dissensions entre grévistes et non-grévistes, qualifiés de « traîtres », de « jaunes », de « rouffions » et autres, une fois que les puits ont été repris (si ces derniers sont évacués fin octobre, la grève se poursuit en novembre). Les papiers de Jules Moch, conservés aux Archives nationales, recèlent de nombreuses plaintes des militants socialistes ou issus du syndicalisme chrétien et qui déplorent les menaces de mort, les carreaux cassés, les bastonnades, contre ceux qui ont repris le travail. À Carvin, un groupe de militants de FO s'indignent ainsi de la « terreur » que font régner les grévistes à la « cité rouge » de Dahomey ; c'est une atmosphère, écrivent-ils au ministre, « pire qu'avec les boches », avec le feu mis aux portes, les pneus crevés, les travailleurs malmenés. Si de telles actions ne constituent pas véritablement une nouveauté, leur récurrence atteste les déchirements, redoublés par la guerre et les conflits politiques récents, qui traversent de part en part les cités minières. Là encore, ils laissent des traces : dans les années 1970 et 1980, dans le Nord en particulier, les relations entre socialistes et communistes se trouveront encore empoisonnées par les souvenirs traumatiques de 1948.

## Entre les Houillères et l'État : les formes de la répression

Plus encore peut-être que la violence durant la grève, le fait marquant est l'ampleur de la répression, preuve au moins que le mouvement est perçu et appréhendé comme quelque chose de plus grave, de plus pesant sur le plan national qu'un pur conflit social. La répression est d'abord le fait de l'État et en particulier de l'appareil judiciaire. Des centaines de grévistes sont arrêtés et traduits devant les tribunaux pour des motifs divers : déprédations matérielles, violences contre les forces de l'ordre, menaces sur la sécurité des puits, atteinte à la liberté du travail, sabotage. En janvier 1949, le ministre Robert Lacoste indique à Vincent Auriol que près de 1430 mineurs sont passés en jugement. Encore ce chiffre est-il très provisoire et incomplet. Quelques années plus tard, Achille Blondeau, alors responsable de la Fédération nationale du sous-sol de la CGT, évoque le chiffre de 2783 condamnations, dont 1073 à des peines de prison ferme. Dans bien des cas, le parquet n'a pas hésité à faire appel, pour durcir encore les jugements prononcés en première instance.

Là aussi, les papiers de Jules Moch témoignent de l'attention avec laquelle le ministère de l'Intérieur et les autorités préfectorales suivent l'affaire, égrenant les audiences, les inculpés et le nombre de condamnés selon les bassins. La hantise de la subversion communiste fait que les jugements prononcés ne paraissent jamais assez fermes. D'autres mesures sont d'ailleurs mises en œuvre. Dans les dernières semaines de la grève, le gouvernement évoque un temps l'idée de suspendre les allocations familiales aux familles des grévistes, avant de reculer par crainte du tollé que susciterait une telle décision. Les ouvriers étrangers, très nombreux dans le secteur minier et qui focalisent les craintes d'une cinquième colonne communiste, sont eux particulièrement visés. Les propositions d'expulsion à leur égard pleuvent et, oubliant un peu vite le souvenir, pourtant tout proche, du régime du Vichy, le préfet du Pas-de-Calais regrette explicitement qu'on ne puisse pas déchoir de leur nationalité les naturalisés les plus récents... De manière intéressante, on constate que certains grévistes font l'objet aussi de sanctions civiques et symboliques ; certains sont ainsi privés des grades qu'ils avaient acquis dans l'armée au cours de la guerre récente. C'est à la connaissance des historiens à peu près l'un de seuls cas où des grévistes aient fait de surcroît l'objet d'une mesure de dégradation militaire. Ils sont ainsi implicitement présentés, non pas seulement comme des opposants ou des meneurs, mais des traîtres à la nation, ce qui dit beaucoup de la force symbolique qu'a recouvert le conflit.

L'autre particularité de la répression est qu'elle n'engage pas uniquement l'appareil d'État *stricto sensu*, mais aussi les entreprises d'État que sont les Charbonnages et les différentes Houillères de

bassin. Ce n'est certes pas la première fois que des mineurs sont licenciés pour fait de grève ; c'était même une tradition de longue date au sein des compagnies minières. Mais c'est cette fois c'est le fait d'une entreprise nationalisée, dont les promesses initiales étaient tout autres. En janvier 1949, Robert Lacoste évoque le chiffre de 1100 licenciements de mineurs condamnés pénalement. Il s'agit aussi ici d'un chiffre provisoire et très approximatif, les Houillères procédant encore à des révocations dans les mois qui suivent (pour voies de fait, dégradations du matériel ou absences non justifiées, y compris pour les mineurs emprisonnés...) mais réintégrant en même temps, au compte-goutte, une partie des ouvriers, en particulier ceux qui sont jugés les plus nécessaires à l'exploitation. En mai 1949, dans les Houillères du Nord-Pas-de-Calais, 635 ouvriers n'ont toujours pas été repris. Les dirigeants miniers renouent ici avec les pires aspects d'un paternalisme moins constamment autoritaire que profondément arbitraire, excluant ou reprenant les ouvriers en fonction du moment, des besoins de la production, des appréciations morales que leur renvoie l'encadrement sur tel ou tel salariés.

L'ampleur de la punition est à la mesure du choc qu'a représenté, pour la hiérarchie minière, la remise en cause frontale d'un système de commandement qui est à ses yeux la pierre angulaire de l'entreprise. Nationalisation ou pas (tout une partie des ingénieurs et des jeunes hiérarques miniers n'y est pas défavorable, si elle est synonyme de modernisation et d'efficacité), il faut que l'autorité soit respectée et c'est bien cela qui explique l'intransigeance manifestée. Dans un apparent paradoxe, les effets des licenciements sont d'ailleurs plus importants dans le cadre de l'entreprise nationalisée. Un mineur évincé par une compagnie pouvait toujours, et trouvait souvent, à s'embaucher ailleurs. Ici il est exclu, de manière définitive, de l'ensemble des Charbonnages et privé des droits afférents au Statut du Mineur (protection sociale et logement en particulier). Dans les bassins les plus importants, comme celui du Nord, les responsables des Houillères vont même jusqu'à faire pression sur leurs sous-traitants pour priver les nouveaux chômeurs de toute possibilité d'embauche sur le plan local. Parallèlement, l'atmosphère dans les puits est à la restauration : amendes, rétrogradations, envois dans les puits les plus dangereux sont légion et visent à annihiler tout retour de la contestation. Même le préfet du Pas-de-Calais finit par s'émouvoir des « graves conséquences politiques et sociales que pourrait avoir une excessive intransigeance de la part de certains ingénieurs plus soucieux d'assouvir des rancunes personnelles – si justifiées puissent-elles être – que de rétablir un climat d'apaisement ».

À l'orée des années 1950, c'est là une manière assez sombre, mais exacte, de résumer l'atmosphère que laisse derrière elle une grève qui n'aura fait en somme que des perdants. Si la CGT conserve son influence parmi les mineurs, le PCF se durcit et se replie dans une attitude obsidionale dont il aura bien du mal à sortir par la suite. Les socialistes, s'ils se maintiennent au pouvoir dans le cadre de la IV<sup>e</sup> République, peinent à se départir de l'image d'une force vieillissante et de plus en plus

« droitisée ». Les mineurs rentrent, si l'on ose dire, dans le rang mais c'est au prix d'une désillusion marquée à l'égard de l'État et de la nationalisation, désillusion qui ne fait qu'accentuer les volontés de fuite et la sclérose des Charbonnages de France. Les syndicalistes miniers retiennent en revanche un certain nombre de leçons du conflit de 1948. La dernière grande grève nationale des mineurs, au printemps 1963, peut se lire à la fois comme une antithèse de 1948 – aussi pacifique, consensuelle parmi le personnel et soucieuse de gagner l'opinion que la précédente l'était peu – et d'une certaine manière comme une revanche, puisque les mineurs refusent d'obéir au maladroit ordre de réquisition lancé par le gouvernement gaullien et finissent par faire plier ce dernier. Mais c'est aussi qu'en quinze ans les choses ont beaucoup changé. Les mineurs apparaissent moins comme les héros du travail ou les fourriers menaçants de la subversion communiste que comme les représentants d'un monde archaïque et les victimes d'une désindustrialisation qui conduit à fermer les puits les uns après les autres.

Si la plupart des licenciés de 1948 se disperse, une petite minorité, appuyée sur les réseaux communistes et cégétistes, tentent de faire reconnaître l'injustice qui leur a été faite et d'obtenir leur réhabilitation. En 1981, après l'arrivée de la gauche, unie pour quelque temps, au pouvoir, ils bénéficient d'une loi d'amnistie, mais sans qu'aucune réparation ne soit prévue pour le préjudice subi. En 2005, une poignée d'entre eux, emmenés par l'ancien mineur Norbert Gilmez, et soutenus par l'avocat Tiennot Grumbach, saisissent la Halde (Haute autorité de lutte contre la discrimination et pour l'égalité) pour obtenir cette réparation. S'ensuit une longue bataille judiciaire, rendue plus compliquée encore par la disparition du principal intéressé, en l'occurrence les Charbonnages de France, qui s'éteignent en 2007. Les anciens mineurs et leur famille obtiennent satisfaction en 2011 devant la Cour d'appel de Versailles, mais le jugement est annulé par la Cour de cassation en 2012. C'est finalement le politique qui a le dernier mot. À l'initiative de la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, un amendement au projet de loi de finances de 2015 reconnaît le caractère « discriminatoire et abusif » des licenciements et permet une indemnisation. Le 28 septembre 2016, à l'Élysée, lors d'une cérémonie présidée par François Hollande, une poignée d'anciens de 48 sont réintégrés, pour certains à titre posthume, dans leur grade militaire.

Peu d'observateurs rendent compte de la cérémonie, moins encore soulignent le paradoxe qu'il y a à voir un président socialiste présider une cérémonie reconnaissant, de fait, l'injustice et le caractère disproportionné de décisions prises sous la houlette de... ministres socialistes. Peut-être faut-il voir là le signe d'un oubli autant que d'une mémoire. Il n'y a plus grand-monde à cette date pour se rappeler Jules Moch, Robert Lacoste, ni la SFIO finissante. L'image héroïque des mineurs ou menaçante de l'armée prolétarienne n'évoque plus grand-chose, pas plus que les débats épiques autour du charbon ou du sens de la nationalisation. Les quelques survivants apparaissent avant tout comme des victimes d'une méchanceté anonyme et irraisonnée, des

mutins, comme ceux de la Première Guerre mondiale, mais qui peuvent, eux, être réhabilités lorsqu'ils sont encore un peu présents. Comme la guerre mondiale, la petite guerre sociale et politique nationale qu'a constitué 1948 est devenue en grande partie incompréhensible. À l'heure où les gauches s'interrogent sur les enjeux énergétiques, sur leur rapport à l'État et au pouvoir, sur leur relation au mouvement social, sur ce qu'est ou ce que doit être une entreprise publique, en saisir les ressorts avec lucidité n'est pourtant peut-être pas tout à fait sans utilité.